

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 JANVIER 2016**

Délibération
n° 2016.01.021

NC Numéricâble :
avenant n°1 à la
convention
d'occupation du
domaine public non
routier du 29 avril
2014

LE VINGT SEPT JANVIER DEUX MILLE SEIZE à 16h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **21 janvier 2016**

Secrétaire de séance : Danielle CHAUVET

Membres présents :

Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Véronique ARLOT, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, André LANDREAU, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Bernard RIVALLEAU, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

Jean-François DAURE à Marie-Hélène PIERRE, Isabelle FOSTAN à Jacky BOUCHAUD, Gérard DEZIER à Denis DOLIMONT, François NEBOUT à Catherine DEBOEVERE, Jacky BONNET à Zahra SEMANE, Isabelle LAGRANGE à Patrick BOURGOIN, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Excusé(s) :

Guy ETIENNE, Vincent YOU, Danielle BERNARD, Xavier BONNEFONT, Samuel CAZENAVE, Françoise COUTANT, Jacques DUBREUIL, Elisabeth LASBUGUES, Jean-Philippe POUSSET, Olivier RIVIERE

Absent(s) :

Jean-François DAURE, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, François NEBOUT, Jacky BONNET, Isabelle LAGRANGE, Philippe LAVAUD, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JANVIER 2016

**DELIBERATION
N° 2016.01.021**

ECONOMIE, EMPLOI, CULTURE ET SOLIDARITE /
POLITIQUES DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI ET DE
L'INNOVATION

Rapporteur : **Monsieur BONICHON**

NC NUMERICABLE : AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC NON ROUTIER DU 29 AVRIL 2014

Par convention du 29 avril 2014, GrandAngoulême a autorisé la société NC NUMERICABLE à occuper des dépendances de son domaine public non routier constituées de locaux.

Par courrier du 26 juin 2015, la société NC NUMERICABLE a informé GrandAngoulême d'une mise à jour des surfaces occupées dans ses locaux, et sollicite par conséquent la régularisation du montant de la redevance d'occupation afférente.

Dans le même temps, GrandAngoulême souhaite que la possibilité d'une éventuelle cession à un tiers de l'immeuble sis 333/335 rue de Navarre à Angoulême soit précisée.

Les parties se sont donc rapprochées afin de convenir de ces points dans le cadre d'un avenant.

Les surfaces occupées représentent dorénavant une superficie de 28,32 m², contre 171,29 m² auparavant.

Pour l'année 2016, à la date de la conclusion du présent avenant, la redevance annuelle est de 4 450,02 €, soit 28,32 m² x 157,13 €, contre 27 406,40 € initialement prévus par la convention.

Concernant la cession de l'immeuble situé rue de Navarre à Angoulême, la SLEC Canal 16 étant dissoute et GrandAngoulême n'exploitant plus de services de communication audiovisuelle dans cet immeuble, qu'elle a mis, pour partie, à la disposition de la société NC Numéricable, la communauté envisage la possibilité de céder ledit immeuble.

Dans le cas de la vente de l'immeuble, l'acte de vente précisera expressément l'obligation pour le tiers acquéreur de respecter l'ensemble des termes de la convention d'occupation du 29 avril 2014.

Une fois la vente conclue, GrandAngoulême s'engage à informer, sans délai, la société de l'identité du tiers acquéreur.

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public non routier en date du 29 avril 2014 passé avec la société NC NUMERICABLE, à compter du 1^{er} janvier 2016, fixant le montant de la redevance à 4 450,02 € et permettant la cession de l'immeuble rue de Navarre à Angoulême.

D'AUTORISER Monsieur le président ou son représentant à signer ledit avenant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 05 février 2016	<u>Affiché le :</u> 05 février 2016